



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absent :

BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-01

OBJET : FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

L'article 11 de la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République spécifie qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu au cours des deux mois qui précèdent

l'examen et le vote du budget primitif, dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Pour l'élaboration du budget primitif 2016, il est proposé de retenir certaines orientations budgétaires qui vous sont présentées, de manière plus détaillée, dans la note jointe en annexe. Le budget sera soumis au conseil municipal dans le courant du mois de mars.

APRÈS avis de la commission des finances réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉBATTRE des orientations budgétaires proposées pour 2016.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absent :

BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-02

OBJET : *TARIFS DES SEJOURS PROPOSES PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DURANT LES VACANCES D'HIVER 2016*

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

L'accueil de loisirs organise un séjour ski à Saint Jean Montclar du 15 au 19 février 2016 pour 12 jeunes âgés de 12 à 17 ans.

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs du séjour proposé,

Après avis de la commission des finances réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER les tarifs du séjour organisé durant les vacances d'hiver 2016 par l'accueil de loisirs sans hébergement comme suit :

- Séjour de 5 jours et 4 nuits :

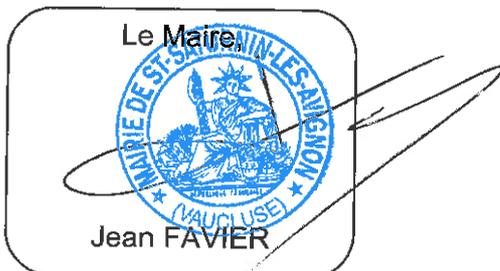
Quotient familial	<=400	401-649	650-870	871-1099	>=1100	Extérieur
Tarif	132 €	165 €	182 €	198 €	215 €	331 €
Taux de participation des familles (hors animateurs)	40%	50%	55%	60%	65%	100%

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 25	VOIX CONTRE 0	ABSTENTION 1
-----------------	------------------	-----------------

Mme GAZONNET

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Absent :

BENZENGAT Joannie

Mouvement en cours de séance :

Avant la présentation de la délibération, M. JOUGLA Frédéric quitte la séance

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-03

OBJET : *TARIFS DES SORTIES SKI PROPOSEES A LA JOURNEE PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS EN 2016*

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

L'accueil de loisirs peut proposer des sorties ski à la journée notamment pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans.

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs,

Après avis de la commission des finances réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER les tarifs pour 2016 d'une journée ski organisée par l'accueil de loisirs sans hébergement comme suit :

Quotient familial	<=400	401-649	650-870	871-1099	>=1100	Extérieur
Tarif	21 €	26 €	28 €	31 €	34 €	52 €
Taux de participation des familles (hors animateurs)	40%	50%	55%	60%	65%	100%

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	0	1

Mme GAZONNET

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith

Absent :

BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-04

OBJET : *VOIRIE – RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE SISE IMPASSE DES BRUYERES*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU la proposition de cession à titre gratuit faite par les propriétaires de la parcelle de terrain ci-dessous à usage de voirie sise impasse des Bruyères à Saint-Saturnin-lès-Avignon :

Section	Numéro	Contenance
AD	90	522 m ²

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir gratuitement cette parcelle de terrain afin de l'intégrer dans la voirie communale,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ACCEPTER la cession gratuite de la parcelle de terrain susvisée.

AUTORISER monsieur le Maire à signer les actes authentiques à intervenir et toutes les pièces afférentes.

PRECISER que cet acte sera établi en l'étude de Maître Célia MAGNAN, notaire à Le Thor.

PRECISER que les frais d'actes seront à la charge des cédants.

DEMANDER l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE 0	ABSTENTION 0
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire

 Jean FAVIER



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René

Absent :

BENZENGAT Joannie

Mouvement en cours de séance :

Avant la présentation de la délibération, Mme POMMEL Martine quitte la séance

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-05

OBJET : *GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE POUR UN PRET SOUSCRIT PAR L'OGEC ECOLE ST JOSEPH*

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN – 1^{er} adjoint délégué aux finances.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation et notamment son article L442-17,

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des locaux scolaires, l'OGEC école Saint Joseph, sise 231 avenue de la Rétanque à Saint-Saturnin-lès-Avignon, prévoit de souscrire un prêt auprès de la banque Le Crédit Lyonnais (LCL 1600 Avignon, 12 rue de la République).

L'OGEC école Saint Joseph sollicite la commune pour une garantie d'emprunt.

Caractéristiques du prêt :

- Objet : travaux de mise en accessibilité des locaux,
- Montant : 130 000 €,
- Durée : 15 ans,
- Taux nominal annuel : 1,68 %.
- Echéance mensuelle : 817,54 €,
- Quotité garantie : 100 % du prêt.

CONSIDÉRANT que cette possibilité est prévue par le Code de l'éducation pour financer l'aménagement de locaux d'enseignement utilisés par des établissements privés,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette école qui accueille 160 élèves dont 31 Saint Saturninois,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 25 janvier 2016,

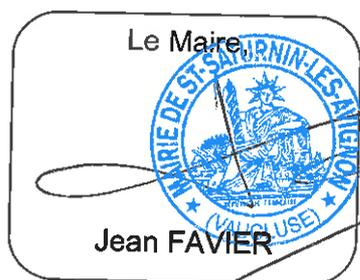
AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER d'octroyer une garantie d'emprunt pour le prêt souscrit par l'OGEC école Saint Joseph auprès de la banque Le Crédit Lyonnais dans les conditions susvisées.

AUTORISER monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	0	0



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René

Absent :

BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-06

OBJET : *CONVENTION « CARTE TEMPS LIBRE » A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE.*

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse afin de mettre en œuvre et de cofinancer le dispositif « Carte Temps Libre » pour une durée de 1 an à dater du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ce dispositif, qui succède à celui du chèque loisirs, a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portés par des structures habilitées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement. La Carte Temps Libre est une aide à la famille. Il s'agit d'un dispositif propre à la CAF de Vaucluse et complémentaire au Contrat Enfance Jeunesse national.

Ce dispositif met en œuvre le principe de la détermination d'une enveloppe financière, éventuellement révisable annuellement et abondée à hauteur de 50% par la municipalité et à hauteur de 50% par la CAF en faveur des allocataires du régime général.

La Carte Temps Libre s'adresse aux enfants de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 18 ans. Le quotient familial des familles bénéficiaires est celui fixé par la CAF. Les familles sont bénéficiaires d'une notification de droits, unique par famille, sous forme de carte temps libre, en fonction de leur quotient familial, avec un montant valorisé pour chaque enfant :

- Quotient familial compris entre 0 et 230 euros = 136 €,
- Quotient familial compris entre 231 et 305 euros = 104 €,
- Quotient familial compris entre 306 et 400 euros = 72 €.

La valeur de cette Carte Temps Libre est financée à parts égales par la commune et la CAF pour les allocataires du régime général dans le cadre de l'enveloppe budgétaire définie ci-dessous :

	2016
Enveloppe CAF – commune	2 750 €
Engagement financier commune	1 375 €
Engagement financier CAF	1 375 €

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention de partenariat entre la commune et la CAF de Vaucluse dans le cadre du dispositif de la Carte Temps Libre,

AUTORISER le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous actes et documents afférents,

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	0	0

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René

Absent :

BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-07

OBJET : *ENGAGEMENT DE LA COMMUNE EN VUE DE LA RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT REALISEES PAR LES BAILLEURS SOCIAUX*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

Pour remplir ces objectifs de rattrapage en termes de logements locatifs sociaux et pour répondre aux dossiers de demande de logement déposés par les Saint

Saturninois, la municipalité soutient les projets s'intégrant à l'habitat pavillonnaire dans plusieurs secteurs de la commune.

Il est proposé de fixer les modalités et les engagements de la commune concernant la rétrocession des équipements communs.

La commune et les gestionnaires réseaux compétents s'engageraient à prendre en charge la gestion et l'entretien de la voie, de tous les réseaux inclus dans et sous l'emprise de cette voie, et les espaces verts du lotissement à la réception de la DAACT globale, aux conditions suivantes :

- après l'enregistrement de 80 % des DAACT de l'ensemble de l'opération,
- après un délai d'un an concernant les plantations correspondant à la garantie de reprise des végétaux et à condition que l'entretien de ces espaces verts ne nécessite pas plus de deux interventions par an.
- après la réalisation des travaux de voirie, réseaux, équipements communs et autres, conformément au permis d'aménager accordé et aux prescriptions techniques de tous gestionnaires annexées au dit permis ainsi qu'après l'aboutissement de la procédure de rétrocession à la commune.

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

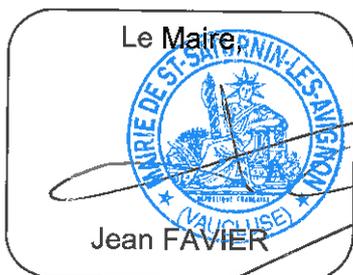
S'ENGAGER avec les gestionnaires réseaux compétents à prendre en charge la gestion et l'entretien des voies, de tous les réseaux inclus dans et sous l'emprise de ces voies, et les espaces verts des lotissements réalisés par des bailleurs sociaux dans les conditions susvisées.

AUTORISER monsieur le Maire à signer tous les actes et documents formalisant cet engagement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 05/02/2016 de la publication le 05/02/2016

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	0	0





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René

Absent :

BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-08

OBJET : *AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DE
DECLARATIONS PREALABLES POUR DIVISIONS FONCIERES*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

Dans le cadre de deux projets en cours, il convient de déposer deux déclarations préalables en vue de diviser les parcelles de terrain suivantes :

Adresse	Section	Numéro
Route du Puy	AP	4
Route du Puy	AP	6
Impasse du Rossignol	AM	32
Impasse du Rossignol	AM	239

En effet, pour les terrains situés route du Puy, il s'agit de diviser les parcelles de terrain en vue d'une vente à Grand Delta Habitat pour la réalisation d'un projet de 8 villas pour des logements locatifs.

Quant aux parcelles situées impasse du Rossignol, les divisions doivent permettre de délimiter l'emprise de la voie.

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

AUTORISER monsieur le Maire à signer et déposer au nom de la commune les déclarations préalables en vue de diviser les parcelles de terrain susvisées.

AUTORISER monsieur le Maire à signer les documents d'arpentages et tous documents relatifs à ces dossiers.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
20	5	1
	Mme BERARD. MM. DUCLERCQ-CARO- JOUGLA-CRISA	Mme GAZONNET





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René

Absent :

BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-09

OBJET : *AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME (DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE)*

RAPPORTEUR : M. René TRUCCO, adjoint aux travaux et à l'urbanisme.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal n°2015-07-58 et n°2015-07-59 du 2 juillet 2015 approuvant le projet de construction d'un espace de convivialité qui serait mis à la disposition du club de football de la commune et sollicitant des subventions,

VU la délibération du conseil municipal n°2015-09-72 du 16 septembre 2015 approuvant l'agenda pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux,

VU la délibération du conseil municipal n°2015-11-95 du 23 novembre 2015 approuvant la création d'une autorisation de programme avec crédits de paiement pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les projets susvisés,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

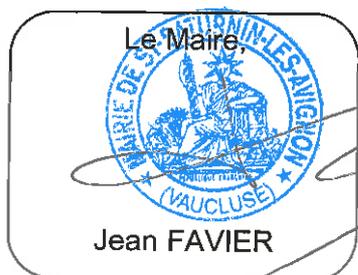
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

AUTORISER monsieur le Maire à signer et déposer au nom de la commune :

- la demande de permis de construire pour le local de convivialité qui sera mis à disposition du club de football,
- les déclarations préalables de travaux, lorsqu'elles sont nécessaires, pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux suivants : école maternelle La Cardelina, école élémentaire Jean Moulin, accueil de loisirs Maison Lippi, bibliothèque municipale, espace multimédia, salle des fêtes La Pastourelle, maison des associations L'Oustau, salle de sport Henry Bayard, église et complexe sportif René Laffont.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016

AUTORISER monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	0	0



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 1^{er} Février 2016

Le Lundi 1^{er} Février 2016
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
26/01/2016

Date d'affichage
05/02/2016

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude.

Procurations :

M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FAVIER Jean
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. MALEN Serge
M. RABERT Christophe a donné procuration à M. COUSTON Rémy
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre
M. JOUGLA Frédéric a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René

Absent :

BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2016-02-10

OBJET : *ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE
MUNICIPALE L'ENFANTINE*

RAPPORTEUR : Mme Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée à l'action sociale et à la petite enfance

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur de la crèche municipale en vigueur approuvé par le Conseil municipal le 28 mai 2015 (délibération n°2015-05-40),

Considérant la nécessité, pour le règlement intérieur d'un service municipal, d'être approuvé par l'assemblée délibérante pour être opposable au public,

Les modalités d'inscription et le fonctionnement de la crèche municipale imposent de faire approuver un règlement intérieur actualisé par le Conseil municipal.

APRES avis de la commission petite enfance réunie le 25 janvier 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le règlement de la crèche « L'enfantine » annexé à la présente délibération.

DIRE que ce règlement s'appliquera à partir du 15 février 2016.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	0	0

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 05/02/2016
de la publication
le 05/02/2016

Le Maire,

Jean FAVIER